



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 8 mars 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre un agrandissement de 2,13 mètres de façade sur 3,96 mètres de profondeur du bâtiment principal résidentiel à un minimum de 6 mètres de la ligne latérale ouest (gauche), en dérogation à l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel stipule que la marge minimale de recul latérale est de 8 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 228 498 du Cadastre du Québec  
147, rue du Commandeur

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 8 mars 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 16<sup>e</sup> jour de février 2016.

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier